

Questions orales

[Français]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce qu'il serait vrai de dire, selon ce qu'affirment les fonctionnaires de nos bureaux régionaux, qu'ils ne sont pas au courant d'un tel programme, et qu'ils ne prévoient pas pouvoir aider les stagiaires qui ont déjà été acceptés dans les petites industries?

[Traduction]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre a annoncé le programme la semaine dernière. Je suis surpris que ceux qui seront chargés de l'administrer n'aient pas été mis au courant. Ils travaillent sans aucun doute au programme de crédit d'impôt à l'emploi. Ce programme va bien et pourra être un atout pour le petit homme d'affaires, en plus des annonces qu'a faites mon collègue. Il y a toutes sortes de possibilités pour les gens qui veulent se joindre à la population active ou obtenir une formation aux termes des nouveaux programmes ou des vieux tombant sous le coup de la loi sur la formation professionnelle des adultes.

* * *

LES TRANSPORTS

LA HAUSSE DES FRAIS AUX ÉLÉVATEURS À GRAIN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la récente annonce par la Commission canadienne des grains de hausses des plafonds de frais de service permis pour l'industrie des grains. Ces changements pourraient rapporter des millions de dollars en nouveaux revenus aux compagnies de grain, d'après un rapport publié dans le *Western Producer* du 11 mai 1978. L'article dit que les dispositions permettent maintenant aux compagnies de percevoir 9 p. 100 des producteurs qui livrent leur grain aux élévateurs régionaux. Il dit ensuite:

Les frais maximums d'élévation aux élévateurs terminus augmenteront de près de 80 p. 100 et les compagnies pourront majorer les frais de séchage de 10 p. 100.

J'aimerais demander au ministre quelle position le gouvernement a prise quand la Commission s'est réunie pour étudier cette question? D'après le même article du *Western Producer*, la raison de l'augmentation était que les compagnies de grain avaient besoin de plus de revenus pour financer l'amélioration et l'expansion du système de manutention des grains. Le ministre dirait-il à la Chambre combien on estime que ces hausses arracheront à l'agriculteur au cours de la campagne qui vient? C'est ma première question.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser clairement à l'intention du très honorable représentant que la Commission des grains relève d'abord du ministre de l'Agriculture. Je m'y intéresse cependant à cause du fait que toute décision de ce genre affecte considérablement la Commission canadienne du blé ainsi que les céréaliculteurs.

● (1432)

La Commission des grains a pris ses décisions après avoir entendu, lors d'audiences publiques, les instances des compagnies céréalères sur leurs frais accrus et problèmes financiers à venir, ainsi que celles des organisations agricoles et des cultivateurs. Il importe de noter que ce sont là des taux maximums et qu'en fait les compagnies d'élévateurs ne les ont pas récemment exigés. Quant à savoir si elles le feront à l'avenir, tout dépendra de leurs besoins relatifs et peut-être aussi de la possibilité d'une vive concurrence entre les compagnies d'élévateurs en vue de maintenir les taux au niveau le plus bas possible. C'est une excellente chose pour la Commission. D'autre part, les compagnies d'élévateurs, les syndicats et autres, devront tenir compte de leurs besoins en général et de leurs frais avant de décider ce qu'ils devraient exiger de leurs clients.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il me faudrait une boule de cristal pour comprendre cette réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je demande ceci au ministre: Ces augmentations vont atteindre les millions de dollars qui sortiront des poches des cultivateurs de l'Ouest, surtout des producteurs de blé. Comme on l'a déjà expliqué, ces hausses sont voulues pour permettre aux compagnies les plus fortes rentrées possibles et ainsi leur permettre d'améliorer et d'agrandir le système de manutention des céréales; pourquoi alors ces dépenses dont tous les Canadiens sont censés bénéficier devraient-elles être assumées par les seuls cultivateurs de l'Ouest?

Le ministre recommandera-t-il la suspension pour l'an prochain? En outre, nous donnera-t-il l'assurance que les dépenses, qui nécessitent cette hausse, sortiront des poches de tous les Canadiens et non pas seulement de celles des cultivateurs de l'Ouest que l'honorable représentant oublie trop souvent?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant dit que ce sont des hausses. Une fois encore, je souligne comme je l'ai fait auparavant qu'il s'agit de la hausse des montants maximums que les compagnies d'élévateurs peuvent réclamer. La question du coût à l'agriculteur dépend en réalité de ce dont chaque compagnie d'élévateurs, y compris les syndicats et d'autres, aura besoin pour l'exploitation de ses élévateurs, y compris les travaux de construction. C'est une réponse bien simple.

Il est évident que les frais pour améliorer le réseau, dont a parlé le très honorable représentant, comprennent ceux de la construction de nouveaux élévateurs faisant partie du réseau actuel qui ont toujours été inclus, même sous son gouvernement, dans les coûts d'exploitation courants d'un réseau d'élévateurs. J'espère que le très honorable représentant ne cherche pas à faire croire à la population que ces frais sont acquittés grâce aux importantes sommes que le gouvernement canadien affecte à la rénovation et construction du réseau ferroviaire. Ces dépenses sont entièrement à la charge du gouvernement canadien et des contribuables et ne sont nullement reliées à ces majorations de coûts. J'espère qu'il approuve aussi ce programme de reconstruction des voies ferrées qui est un progrès et un apport important des Canadiens.